

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23121264

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

12 SEP. 2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0407 735 837**

Nom

(en entier) : **GEFCO BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **RUE DU PARC INDUSTRIEL 27 - 7822 GHISLENGHIEN**

Objet de l'acte : Démission, nominations des mandats d'administrateurs

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 27 JUIN 2023

Le Conseil d'administration propose la nomination de Monsieur Christian Allezi comme administrateur et Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Frank Ehrhardt, démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes annuels de l'exercice 2026.

Ce mandat n'est pas rémunéré.

Le mandat d'administrateur de Mr Yves Suinat, démissionnaire, arrive à échéance ce jour.

Le Conseil d'administration propose la nomination de Monsieur Jacob Knetteman, 107 rue Louis Blériot - 92100 Boulogne-Billancourt - France en tant qu'Administrateur pour une durée de 6 ans, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes annuels de l'exercice 2028.

Ce mandat ne sera pas rémunéré.

Le mandat de Commissaire aux comptes arrive à expiration au terme de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 juin 2023. Nous vous proposons la reconduction du cabinet EY Réviseurs d'entreprise SRL (Nr d'entreprise 0446.334.711) représenté par Monsieur Thomas Meurice pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes annuels de l'exercice 2025.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 27 JUIN 2023

Démissions de Mr Franck ERHARDT, président du conseil et de Mr Yves SUINAT

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale entérine les démissions. A la suite, sont débattus les changements suivants au niveau de la composition du Conseil d'administration : Mr Christian ALLEZY en tant qu'administrateur et président du conseil et Mr Jacob KNETEMANN en tant qu'administrateur.

Nomination de Monsieur Christian ALLEZY, comme administrateur et président du conseil

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale nomme comme administrateur et président du conseil Mr Christian ALLEZY. Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale en 2029 clôturant l'exercice se terminant au 31 décembre 2028. Le mandat n'est pas rémunéré.

Nomination de Monsieur Jacob KNETEMANN comme administrateur

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale nomme comme administrateur Mr Jacob KNETEMANN. Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale en 2029 clôturant l'exercice se terminant au 31 décembre 2028. Le mandat n'est pas rémunéré.

Renouvellement du mandat du Commissaire-Réviseur.

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale renouvelle le mandat de Commissaire-Réviseur de EY srl, représenté par Mr Thomas MEURICE en qualité de Réviseur d'Entreprise pour une période de 3 ans. Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale en 2026 clôturant l'exercice se terminant au 31 décembre 2023.

Thierry VASSELIN, agissant en qualité de Directeur Général de la société GEFCO Benelux S.A. donne par la présente procuration à la SRL J.JORDENS dont le siège est établi à Uccle, avenue Kersbeek 308, représenté

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



par Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toute démarche liée à l'assemblée des actionnaires de GEFCO Benelux S.A. datée du 27 juin 2023, en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).